

Importance de l'état-civil pour les Etats, les politiques publiques et la population : Point de vue développement humain

Communication of Petra Lantz, Director of the UNDP Representation office in Geneva

*Colloque "Children with NO birth Registration, women with NO rights "
organisée par Regards de Femmes, Bourg-en-Bresse, 12 octobre 2013*

Mesdames, Messieurs,

Un état des lieux contrasté, affecté par les inégalités de développement

Avant de prendre mes fonctions au bureau de représentation du PNUD à Genève, je servais comme représentante du Fonds des Nations-Unies pour la Population au Mozambique, où sur 100 enfants, seulement 31 sont déclarés à la naissance. Et ce taux chute drastiquement dans les régions les plus délaissées de ce pays, l'un des 10 pays les plus pauvres au monde. **Chaque année, dans le monde, plus de 60 millions d'enfants sont privés de déclaration civile.** Ce sont plus d'un tiers des naissances mondiales qui sont inconnues des statistiques nationales.

Ce nombre considérable doit nous inquiéter : nous devons réfléchir aux raisons derrière ces chiffres, car on se rend vite compte que les problèmes de développement ne sont pas si loin que cela. Prenons un exemple : le fait de naître dans un centre de santé donne plus de probabilités d'être déclaré à la naissance. Si le choix du lieu de l'accouchement dépend de traditions ou de coutumes, cela dépend aussi de la qualité de la situation sanitaire. Et cela est un enjeu d'accessibilité aux services de santé, un enjeu de développement.

Si le registre des naissances est difficile à atteindre, il l'est encore plus pour les ménages les plus pauvres, qui ont davantage de difficultés à prendre en charge des coûts, administratifs ou liés aux trajets, parfois très élevés. Leurs enfants risquent beaucoup à ne pas être déclarés.

Le principal danger contre lequel nous devons les protéger, c'est celui de l'exclusion sociale, qui est à la fois une cause du faible enregistrement des naissances, mais qui en est aussi une conséquence. Nombreux sont ceux qui, par effet du système, se retrouvent discriminés dans l'accès à des services de

base, comme par exemple la vaccination, comme cela est le cas dans une vingtaine de pays, ou même l'accès à l'éducation. **Tant d'étapes manquées par une génération d'enfants, trop souvent les enfants des pauvres et des exclus, dont l'absence d'enregistrement renforce la pauvreté et marginalisation.** L'absence de déclaration entraîne années après année cette génération dans une profonde exclusion sociale qui est un cercle vicieux.

Et cette exclusion sociale, **je ne vous apprendrai rien en vous disant qu'elle touche plus sensiblement les femmes, qui sont toujours parmi les populations les plus vulnérables.** En particulier lorsqu'il s'agit de ménages isolés, défavorisés. De même, le genre de l'enfant n'est pas une variable muette. Les filles dépourvues d'Etat civil ont plus de risques de ne pas accéder à l'éducation primaire et aux soins. Elles sont rendues invisibles sans identité et, dépourvues de droits, sont en proie à tous les trafics humains.

Malheureusement, si le déficit de l'enregistrement des naissances est favorisé par des inégalités de développement, **cette situation est entretenue par l'absence de données statistiques fiables.** Un système d'état-civil est nécessaire pour produire des données démographiques utiles aux institutions - nationales et internationales. **Des éléments tels que les taux de natalité, mortalité, ou encore les taux de mariage, de divorce et de fécondité sont clés dans l'élaboration de stratégies de développement humain durable.**

N'oublions pas que des pans entiers du développement sont dépendants d'un état des lieux réel de la population : santé, éducation... ainsi que des services administratifs complets comme le recensement, l'état civil, le système électoral ou encore la collecte de taxes. L'enregistrement des naissances est une démarche essentielle pour une bonne administration autant que c'est un élément vital pour la démocratie.

Le déficit d'enregistrement des naissances est donc un problème collectif de développement humain. C'est le développement de toute une génération qui est ainsi entravé. Il est temps de sortir de ce cercle vicieux pour faciliter et

systematiser l'enregistrement des naissances et entrer dans un nouveau cercle vertueux de développement inclusif.

Dans un nouveau paradigme global de développement, comment agir ?

Parce que le PNUD reconnaît ce problème comme véritable frein au développement, nous collaborons activement avec les autres agences des Nations-Unies, notamment avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Division de statistique des Nations Unies (UNSD), sur ces thèmes.

Après des années de campagnes de sensibilisation pour créer une prise de conscience à tous les échelons, nous devons ensemble prendre la responsabilité de faire entrer cette question dans le nouveau paradigme du développement.

Parce que l'enjeu principal de demain, c'est de construire un monde où personne n'est laissé de côté, où le développement se veut avant tout inclusif, le développement de l'agenda **post-2015 est une opportunité majeure de contribuer au renforcement de l'enregistrement des enfants, de renforcer des capacités durables des administrations civiles pour que les populations soient justement comprises :**

- Pour se faire, rien n'est plus efficace ni juste qu'une approche orientée sur les droits. **La déclaration à l'état civil est « le premier des droits »**, car **c'est un droit qui donne des droits**. Le premier desquels est d'être un citoyen à part entière, membre d'une société.
 - Il est par conséquent nécessaire de renforcer les capacités des autorités locales et nationales, via une mobilisation de tous les acteurs au sein de la société (société civile, secteur privé, etc.) pour permettre de réduire les inégalités dès le plus jeune âge et de tenter de combler de fossé entre les populations.
 - En mai 2013, le Groupe d'Experts de Haut-niveau sur l'agenda de développement post-2015, qui remplacera les « Objectifs du Développement pour le Millénaire », a suggéré aux Etats Membres et au Secrétaire-Général de l'ONU un programme universel qui devra se baser sur cinq grandes réorganisations transformatrices.

- La première d'entre elles est de **ne laisser personne de côté** : «

« Nous devrions nous assurer que chacun d'entre nous, indépendamment de son appartenance ethnique, sexe, situation géographique, handicap, race ou autre critère, jouisse des droits humains universels et des opportunités économiques les plus élémentaires. Nous devrions fixer des objectifs visant les groupes victimes d'exclusion, en nous assurant par exemple de suivre les progrès à tous les niveaux de revenus et en offrant une protection sociale pour aider chacun à faire face aux incertitudes de la vie. Nous pouvons être la première génération de l'histoire de l'humanité à éradiquer la faim et à s'assurer que tous accèdent à un niveau élémentaire de bien-être. Il ne peut y avoir d'excuse. »

- Le Panel suggère ensuite de placer le développement durable au cœur des débats et de favoriser un mode de croissance inclusif. Mais la quatrième transformation nécessaire selon ce Panel est de **« créer des institutions efficaces, transparentes et responsables pour tous »**, ce qui est directement lié à la problématique d'aujourd'hui.
- **Les gouvernements sont responsables du maintien des nombreuses institutions centrales de la société.** L'une des responsabilités institutionnelles les plus fondamentales est la tenue des registres d'état civil. Pour ces enfants qui n'ont donc pas d'identité juridique, cela les condamne à l'anonymat et souvent à la marginalisation, car des activités simples, telles que l'ouverture d'un compte bancaire ou l'inscription dans une bonne école, requièrent toujours une pièce d'identité légale.

Le Panel a donc proposé que sous l'objectif « Assurer une bonne gouvernance et un cadre institutionnel efficace », les Etats s'engagent à **« Fournir gratuitement une identité juridique à tous, comme l'inscription au registre des naissances »**. C'est donc une reconnaissance importante mais il reste maintenant à traduire ces objectifs par des actions concrètes et fortes.

- En effet, il y a 60 ans, la Déclaration universelle des droits de l'homme, définissait déjà les libertés fondamentales et les droits de l'homme qui constituent les fondements du développement humain. Elle réitérait une vérité simple et évidente : que chacun naît libre et égal dans la dignité et les droits.

- Par ailleurs, la « Convention relative aux droits de l'enfant », entrée en vigueur en 1990, mentionnait aussi dans l'Article 7 que « *L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci **le droit à un nom**, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.*

Inégalités de genre

De même, la question de l'inscription au registre d'état civil est une question différente lorsqu'elle est passée au **prisme du genre**. Il est important de prendre conscience que trop souvent, être une femme représente un obstacle supplémentaire à franchir pour inscrire son enfant sur les registres.

- En effet, certaines **lois patriarcales sur la nationalité des enfants, interdisent la déclaration par les mères. En instaurant cette discrimination sur des critères de genre, c'est une véritable discrimination sexiste qui s'abat sur les femmes**, et empêche l'accès des enfants à la scolarisation et à des soins de santé. Il n'est pas possible aux mères de s'extraire elle ni d'extraire leurs enfants de leur situation d'exclusion sociale et des droits humains élémentaires.
- Or, **le combat contre les inégalités hommes-femmes est un combat au cœur de l'agenda de développement post-2015**. Il faut donc à présent agir concrètement sur le renforcement des capacités des femmes, et cela passe par la révision des lois et des mécanismes à l'œuvre en matière de déclaration des naissances.

L'agenda post-2015 est avant tout élaboré pour agir aujourd'hui sur le monde de demain. Alors qu'aujourd'hui plus d'une personne sur quatre dans le monde est jeune, les tendances indiquent que cette proportion va s'intensifier. Pour protéger cette jeunesse de l'exclusion sociale, en particulier la jeunesse des pays en développement, qui représente plus de 71% de la jeunesse mondiale, il faut lui affecter une place prioritaire dans l'entrée dans le nouveau paradigme de développement.

Un partenariat global, focus sur le lien avec les autorités locales.

Cette nouvelle approche du développement doit se faire avec de nouveaux acteurs, de nouvelles méthodes, s'ouvrir à de nouveaux chantiers et surtout multiplier les échelles sur lesquelles on agit.

Dans une nouvelle ère mondialisée, nous croyons nécessaire de s'adresser aux acteurs d'aujourd'hui, à ceux qui sont les plus au fait de leurs populations, les entités territoriales.

La coopération décentralisée, dans laquelle de nombreuses communes françaises sont déjà engagées, en instaurant un dialogue direct entre territoires, a démontré son efficacité en améliorant l'articulation entre les niveaux locaux, nationaux et internationaux. A ce titre, l'initiative ART – Articulation des Réseaux Territoriaux, que le PNUD a lancé il y a quelques années, entreprend de favoriser les partenariats durables entre les territoires et avec les réseaux mondiaux de coopération au développement.

Nous pensons que les territoires ont un rôle premier à jouer dans ce nouveau paradigme de développement, et c'est pour cela que le PNUD a mis en place une coopération fructueuse avec la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) du Ministère des Affaires Etrangères Français pour promouvoir l'engagement des territoires français dans la coopération au développement internationale.

Le nouveau défi que nous devons relever ensemble, acteurs territoriaux, internationaux, et nationaux du développement, sera, vous l'avez compris, de s'engager encore davantage dans le développement des programmes centrés sur la formation et le renforcement des capacités des systèmes d'Etats civils. Pour que l'inscription sur les registres d'état civil ne soit plus jamais un obstacle sur le chemin vers le développement humain durable inclusif.

Merci.